

# Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Téléc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne  
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
langagier@nicke.Laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Yves Lefier  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

7<sup>e</sup> année, N° 37, © mars 2000

## Dans ce numéro :

Bou cane, boucanier, boucan / Chaîne, canal /  
Durée (expression de la) /  
Écolier, élève, étudiant / En ligne (informatique) /  
Enseigner (à) / Majsucule (emploi) /  
Odeur, senteur / Tenir (pour acquis) /  
Travailler (pour)



**Pensée langagière :** «*Ceux qui ont fait du joul une profession de foi n'étaient pas des gens de culture. C'étaient souvent des professeurs de français, paresseux probablement.*» (Michel Tremblay)



## BOUCANE, BOUCANIER, BOUCAN

«Lorsque je me suis réveillée, la maison était pleine de **boucane**». Un terme que les Canadiens-Français connaissent bien, appris de leur milieu familial. Mais d'où peut bien venir ce sens qu'aucun dictionnaire ne relève, sauf les ouvrages portant sur le français canadien?

L'explication qui suit montre que ce terme a beaucoup voyagé, littéralement par mers et par vaux! Venu d'une tribu des Caraïbes, les Tupi, (d'abord *mokaém* et *bokaem*, devenu **boucan** en français), il désignait la viande qu'on fumait sur un gril en bois. Par extension, le terme s'est appliqué au gril lui-même, puis à la fumée, sens répandu au Canada français pour décrire plusieurs situations : la **boucane** du poêle, une pièce pleine de **boucane**, la **boucane** de la cheminée de Copper Cliff, la **boucane** de cigarette, etc.

Le «**boucanier**» c'était, à Saint-Domingue, l'aventurier qui chassait (volait!) des bœufs pour en «**boucaner**» la viande. Il fallait peu pour que ce terme décrive cet autre aventurier qui pourchassait les navires espagnols dans les mers des Caraïbes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le célèbre pirate que l'on nomma aussi «**boucanier**». L'anglais a emprunté ce

terme au français pour en faire «*buccaneer*», mot très répandu dans le folklore marin, Hollywood inclus!

Le terme **boucan** a un deuxième sens qui viendrait de l'italien *baccano* «tapage, grand bruit». Récemment, nous entendions un ami rappeler que lorsqu'il était jeune, sa mère le prévenait de ne pas «aller au **boucan** (prononcé boucane)». Originaire de la petite communauté de MacFarlane Lake, cette femme avait conservé dans sa langue familière un mot qui remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui signifiait «fréquenter un lieu de débauche»!

## CHAÎNE, CANAL

Un lecteur demande si l'on peut dire : «J'ai regardé le **canal** 7 hier soir» ou s'il ne faudrait pas plutôt dire : «...la **chaîne** 7...». En réalité, ces deux termes sont acceptables bien que chacun apporte une nuance appréciable dont il faut être conscient.

Dans le domaine de la radio et de la télévision, **chaîne** exprime l'idée d'une série d'éléments qui, reliés entre eux, constituent une véritable **chaîne** de diffusion. On entend à la radio de Radio-Canada : «Ici la première chaîne de Radio-Canada», ce qui laisse entendre une série d'émetteurs régionaux et l'existence actuelle ou future d'autres séries d'émetteurs diffusant une programmation différente.

En France, le terme **chaîne** s'est implanté à une époque où le sélecteur du téléviseur familial n'avait que deux positions utiles : la **chaîne 1**, et la **chaîne 2**, chaque **chaîne** représentant une série d'émetteurs répandus sur le territoire national et diffusant une programmation différente.

Au Canada, la télévision s'est rapidement développée pour comprendre 8, 10, 50 **canaux** et davantage! Or, **canal** a une acception plus restreinte que **chaîne** puisqu'il désigne non pas la série d'émetteurs mais la fréquence de transmission et de réception des signaux électromagnétiques. Un **canal** renvoie à un numéro sur le dispositif de sélection du téléviseur qui correspond à la fréquence de trans-

mission du diffuseur ou du câblodistributeur. L'omniprésence de l'anglais *channel* n'est pas étrangère au succès de **canal** au Canada français.

## DURÉE (expression de la)

«Le prix du carburant a doublé **durant** l'année dernière». Qu'est-ce qui ne va pas dans cette expression entendue récemment à la radio?

Le **langagier** vous lance un défi! Quelle expression de la durée conviendrait à la phrase suivante et quelle nuance chaque expression traduit-elle? Voici cinq possibilités : «Le prix du carburant a doublé **pendant** l'année dernière, **durant** l'année dernière, **depuis** l'année dernière, **au cours de** l'année dernière, **pour** les douze mois de l'année dernière.

## ÉCOLIER, ÉLÈVE, ÉTUDIANT

L'usage réserve les termes **écolier** et **élève** au niveau d'enseignement primaire et secondaire, et **étudiant** au niveau postsecondaire. Ce n'est pas une affaire de snobisme mais plutôt d'origine de ces termes et de leur emploi particulier à travers les siècles.

**Écolier** vient de l'ancien français *escolier* (XIII<sup>e</sup> siècle) et du bas latin *scholaris*, «scolaire». Il désigne l'enfant qui fréquente l'école maternelle ou primaire. Formé en 1653 d'après l'italien *allievo*, **élève** a d'abord signifié la personne qui reçoit un enseignement d'un maître, des leçons d'un précepteur et, enfin, des leçons dans un établissement public. En France, le mot s'applique aussi aux personnes qui fréquentent les grandes écoles nationales. Par exemple, on dit d'une personne qu'elle est «ancienne **élève** de l'École normale supérieure». Au Canada, **élève** est réservé aux classes primaires.

Pour sa part, **étudiant** (relevé en 1370) a été longtemps en concurrence avec **écolier**, mais il s'est spécialisé vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et désigne maintenant la personne qui fait des études supérieures

et suit les cours à l'université. La tendance actuelle au Canada est d'étendre **étudiant** au niveau d'études secondaires.

### EN LIGNE (informatique)

Un lecteur demande s'il n'existerait pas une autre expression que **en ligne** pour décrire un cours offert en direct par un moyen électronique, notamment un cours par Internet. Selon ce lecteur, l'expression rappelle trop la **danse en ligne** ou le **moteur 6 en ligne**.

Il est vrai que **en ligne** s'applique principalement à des objets placés sur une même ligne, selon un certain ordre. Ex. : **marcher en ligne droite**; être placé **en ligne** pour le départ, etc. Cependant, **ligne** a aussi, depuis le XI<sup>e</sup> siècle (du lat. *linea*, «corde de lin»), le sens de fil, ficelle, câble. En électronique, le terme désigne les fils conduisant l'énergie électromagnétique : une **ligne** à haute tension, une **ligne** téléphonique. Ces dernières acceptions ont donné lieu à des expressions comme cours **en ligne**, commerce **en ligne**, travail **en ligne**.

Si l'on désire éviter absolument l'expression **en ligne**, on pourrait dire : un cours informatisé **en direct**, un cours **informatisé**, un cours **par Internet**, un cours sur **support informatique**, un cours informatisé **interactif**.

### ENSEIGNER (à)

Sous l'influence du verbe anglais équivalent (*to teach someone something*), on se surprend à utiliser cette même forme en français. Ainsi, on lit dans une composition : «Il **enseigne** les étudiants à calculer cette formule». Pourtant, le verbe français demande un complément indirect de personne et un complément direct de chose. On **enseigne** quelque chose à quelqu'un.

L'emploi du verbe **téléphoner** appelle une remarque semblable. On **téléphone** à quelqu'un. «Pierre a **téléphoné** à son amie. Elle lui a aussi **téléphoné** le lendemain».

### MAJUSCULE (emploi)

Le **langagier** a déjà abordé cette question dans ses numéros 10, 11 et 16. C'est un problème auquel les usagers du français sont confrontés quotidiennement, surtout dans un milieu bilingue où les usages de l'anglais ont tendance à s'imposer. Une lectrice nous demande de préciser l'emploi de la majuscule dans les noms d'entités administratives. En effet, il existe beaucoup de variantes à l'Université Laurentienne alors qu'il faudrait plutôt un usage normalisé.

La règle veut que l'on mette la majuscule uniquement au terme générique par lequel commence le nom d'une administration, d'un service, d'une division. Ex. : le **S**ervice de la comptabilité, la **D**ivision de

l'éducation physique, l'**É**cole de service social, l'**É**cole des sciences de l'éducation, le **D**épartement de géographie, le **C**entre de folklore, le **C**entre de recherche scientifique, le **C**omité des appels, etc. Ces usages diffèrent sensiblement de l'anglais qui met la majuscule à chacun des termes d'une appellation : Ex. : *School of Social Work*. Par ailleurs, si le générique s'accompagne du nom officiel de l'établissement ou de l'entité et en fait partie intégrante, les deux éléments prennent la majuscule. Ex. : l'Université **L**aurientienne, le Collège **B**oréal, la Faculté des **H**umanités.

Si l'on fait l'ellipse du générique pour ne garder que le complément, celui-ci prend la majuscule. Ex. : Elle étudie aux **H**autes **É**tudes commerciales, (l'**É**cole des hautes études commerciales); il est inscrit en **C**ommerce (auprès de l'entité appelée **É**cole de commerce). Par contre, si l'on ne parle que de la matière d'enseignement elle-même, il faut mettre la minuscule. Ex. : «Cette année, je suis un cours de français, d'histoire et de chimie».

Pour plus de précisions au sujet de l'emploi de la majuscule, nous vous renvoyons au *Guide du rédacteur* préparé par le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral (Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, 1996, ISBN 0-660-95300-5).

### ODEUR, SENTEUR

Nous donnons souvent le même sens à ces deux termes qui, pourtant, ont des sens assez différents.

Le premier, **odeur** (lat. *odor*), terme scientifique, décrit toute émanation volatile susceptible de provoquer des sensations olfactives chez l'humain ou l'animal. On peut donc sentir de bonnes ou de mauvaises **odeurs**, rencontrer des **odeurs** agréables ou répugnantes, etc.

**Senteur**, de son côté, désigne une **odeur** plutôt agréable, un parfum (songez au sens du mot anglais *scent*, terme venant de l'ancien français *sentir*). Ex. : «Du jardin s'élevait la **senteur** fraîche des roses cultivées par ma mère». Ce serait donc ignorer le vrai sens de **senteur** que de dire : «La couche de bébé dégage une **senteur** épouvantable!» (à moins qu'il y ait de vraies roses là-dedans!). Il faut plutôt dire : «...une **odeur** épouvantable!».

### TENIR (pour acquis)

Sous l'influence de l'anglais, nous sommes portés à dire : «J'ai **pris pour acquis** que tu viendrais» (*to take for granted*), alors que la forme correcte en français est **tenir pour acquis**.

Il faut se demander d'abord ce que signifie au juste une expression comme «**prendre pour acquis**». Car **prendre**, c'est mettre dans sa main un objet pour le

toucher, le déplacer. Ex. : «**Prenez** un parapluie avant de sortir!». Le verbe a quelques sens abstraits comme «**prendre** la vie du bon côté», «**prendre** une expression à la lettre».

Pour se souvenir de la forme correcte, considérez ceci : Un **acquis**, c'est ce qu'on a déjà; il n'est donc pas nécessaire d'aller le **prendre** et de l'amener à soi. Un **acquis**, c'est ce qu'on **tient** précieusement dans sa main, dans son esprit.

### TRAVAILLER (pour)

Au passage du temps, le sens des termes se transforme au point que, parfois, les acceptions premières ne sont plus perceptibles. Voici une bonne illustration de ce phénomène.

Ouvrez votre dictionnaire à **travailler**. Surprise! Ce verbe vient du lat. pop. *tripaliare* (1080), c'est-à-dire «tourmenter, torturer» quelqu'un avec le *trepalium*, sorte d'instrument de torture à trois pieux dont l'existence est attestée dès 582 dans les actes du concile d'Auxerre. Il n'y a pas de cela très longtemps, la salle d'accouchement des hôpitaux portait le nom de Salle de **travail** (littéralement, une salle de souffrances et d'efforts). Quand on dit : «La maladie le **travaille**», on exprime l'idée que la personne est affectée, rongée par la maladie. Quant à l'expression «L'amour la **travaille**», on sait combien doux est ce genre de torture! Mais lorsque le boxeur **travaille** son adversaire, attention aux côtes fracturées! Si vous dites : «Je **travaille** pour le gouvernement fédéral», deux sens viennent à l'esprit : vous **travaillez** (souffrez, bossez, piochez) à la place du gouvernement fédéral, comme le font tous les fidèles fonctionnaires; ou, vous avez un **emploi** au gouvernement fédéral.

À retenir : **travailler** traduit toujours, à des degrés variables, l'idée d'effort, de transformation physique ou morale imposée à un objet ou à une personne. Pour rendre de manière plus neutre le fait d'exercer une activité professionnelle, un métier, il faut préférer des expressions comme : occuper un emploi, être employé de, occuper, avoir un poste. Ainsi, au lieu de dire : «Je **travaille** à l'Université Laurentienne», on dira plutôt : «J'occupe un poste à l'Université Laurentienne», «Je suis employée de l'Université Laurentienne».



Le langagier vous écoute!

Composez le 4305 ou le 4312  
ou envoyez un courriel :  
langagier@nickel.laurentian.ca